



CONSEIL COMMUNAL
1276 GINGINS

Gingins, le 19 août 2026

Au Conseil Communal de et à
1276 Gingins

Concerne : Préavis municipal N° 4/2026

Établissements financiers agréés.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission composée de Mme Mélanie Murzeau-Roux, MM Alain Meuwly, Ernest Fehr, Pierre-Yves Revaz et Sylvain Liaudat s'est réunie le 11 août 2026.

Tout d'abord, la cofin salue l'initiative de la Municipalité de ce préavis qui vise à adapter et flexibiliser la gestion de la trésorerie de la Commune de Gingins pour la législature 2026-2031.

En effet, en répartissant (ventilant) ses fonds dans d'autres organismes bancaires, la Municipalité limite les risques en cas de turbulences économiques (comme le risque de retour des taux d'intérêt négatifs, survenu en 2022) et peut faire jouer la concurrence pour obtenir de meilleures conditions.

La Municipalité demande également l'autorisation inédite de prêter et placer ses liquidités excédentaires à court terme auprès d'autres communes ou cantons suisses. Ces opérations se feraient par l'intermédiaire d'un courtier agréé du marché monétaire suisse.

Si cette diversification des placements est judicieuse, la cofin recommande néanmoins la prudence. Il convient de rechercher, autant que possible, de solides garanties, en particulier auprès des organismes publics.

En **conclusion**, la commission des finances propose au conseil communal d'accepter le préavis n°4/2026 tel que présenté.

Pour la Commission :

Alain Meuwly

Ernest Fehr

Mélanie Murzeau-Roux

Pierre-Yves Revaz

Sylvain Liaudat